



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

ACTION CŒUR DE VILLE DE FECAMP

« Cœur de Ville – Cœur d'Enfants »
2018-2025

ENTRE

- La Commune de Fécamp représentée par son Maire Madame Marie-Agnès Poussier-Winsback ;
- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral représentée par son Vice-Président Monsieur Raynald Maheut.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la Préfète de Département de Seine-Maritime, Madame Fabienne BUCCIO,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par sa Directrice Régionale, Madame Florence Mas,
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional Action Logement, Monsieur Jacques Furon,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représenté par Madame Fabienne Buccio, Préfète du Département de Seine-Maritime : déléguée locale de l'ANAH dans le département,
- Le Conseil départemental, représenté par son Président, Monsieur Pascal Martin,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire représentée par sa Présidente, Madame Léa Lassarat,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE (optionnel)

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat représentée par Monsieur Christophe Doré, son Président,
- L'Etablissement Public Foncier de Normandie représenté par Monsieur Gilles Gal, son Directeur Général,
- L'association Sites et Cités Remarquables de France représentée par Monsieur Djoude Merabet, son Vice-Président,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leur intercommunalité.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Fécamp est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Avec ses 19000 habitants, Fécamp est le deuxième pôle d'équipements de l'arrondissement après Le Havre. La ville structure le territoire des Hautes Falaises, rural et agricole. L'activité touristique est importante mais ne doit pas masquer l'activité agricole prospère et une zone maritime. Avec 8000 emplois environ, soit 3/4 des emplois de l'agglomération, Fécamp constitue le moteur du développement local du territoire. Son économie, historiquement liée au port, à la construction navale et la pêche notamment, est aujourd'hui tournée vers les services. Près de 84 % des emplois fécampois relèvent des secteurs du commerce, des transports, de l'administration publique, de l'enseignement ou de la santé. Fécamp joue donc un rôle central sur le territoire et peut offrir un accès aux services et aux équipements de la vie quotidienne : gare ferroviaire et routière, urgences hospitalières, musée, cinéma, achats, crèche, centre aquatique, enseignement secondaire ... A la veille de la transformation des 2 intercommunalités voisines en une communauté urbaine autour du Havre limitrophe, Fécamp doit désormais anticiper son statut de pôle urbain secondaire, comparativement au Havre, mais complémentaire, singulier et majeur à l'échelle du Département. Les coopérations passées, notamment au travers du SCoT Hautes Falaises approuvé en 2014 ou encore du contrat de pays signé en 2016, démontrent s'il le fallait, les capacités de l'agglomération à nourrir des partenariats à de plus larges échelles. Dans le cadre d'une articulation logique et cohérente des intercommunalités présentes et à venir, il s'agit de construire des coopérations et une nouvelle cohésion des territoires.

Comme énoncé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, Fécamp est le cœur de l'agglomération.

« A l'échelle intercommunale, le secteur de Fécamp, concentre les principales forces en matière d'emploi, d'équipements, de services mais aussi de population. Le territoire trouve sur ce grand périmètre les principales disponibilités pour créer une offre nouvelle notamment en matière de développement économique et commercial. Cette action doit être menée en questionnant l'organisation des mobilités au sein de cet espace, en valorisant les entrées de villes, en requalifiant les friches et en densifiant les espaces bâtis. Plus précisément, la cartographie des équipements, des services et de l'emploi sur le territoire de l'agglomération montre la prédominance du centre-ville de Fécamp. »

« A l'échelle du Pays de Caux, Fécamp s'impose comme la centralité urbaine et portuaire d'un bassin de vie plus vaste que son périmètre d'agglomération. Ses équipements et services (lycées, centre hospitalier, gare, plage...) en font un lieu attractif qu'il convient de valoriser. Pour renforcer sa place, la ville doit porter des fonctions de centralités liées à l'économie, à l'habitat, aux services qui en s'additionnant vont consolider sa position. C'est la proximité des fonctions, sur un territoire restreint, qui va créer une valeur ajoutée et faire de la ville une destination, au bénéfice de l'ensemble du territoire et de ses habitants. Il faut reconnaître à Fécamp son rôle de moteur économique de l'agglomération qui cultive des activités bien implantées (pêche, agroalimentaire...), propose des ouvertures vers les énergies nouvelles et le tourisme mais s'appuie également sur une économie présente (tissu de PME, TPE). »

La ville se transforme sous l'effet des mutations économiques avec des enjeux forts en matière de requalification des friches et de maillage dans l'hyper-centre. Les nombreux projets urbains pourront conforter le rôle et la place du cœur de la ville, central sur le secteur nord de l'arrondissement et au sein du Grand Site « Côte d'Albâtre-Falaises d'Etretat ».

Parmi les projets du territoire, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est l'un des plus structurants ; il comporte un volet habitat portant Programme Local de l'Habitat et un volet déplacement valant Plan de Déplacement Urbain. Ce document se construit à l'échelle des 33 communes de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Il offre une stratégie globale d'aménagement au sein de laquelle Fécamp est identifié comme moteur urbain et économique. Le Programme d'Aménagement et de Développement Durables vise ainsi à renforcer le rayonnement de Fécamp pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération. Par ailleurs, Fécamp fait aussi partie des 13 communes qui composent le périmètre du Grand Site « Côte d'Albâtre-Falaises d'Etretat ». Berceau de l'impressionnisme, ce territoire bénéficie d'une renommée internationale et accueille des visiteurs de plus en plus nombreux. Dans ce contexte l'État a engagé auprès des collectivités depuis 2011 un processus de labellisation pour protéger le site et mieux accueillir les visiteurs. Si le grand site met en avant et à juste titre le caractère exceptionnel des falaises d'Etretat et le trait de côté, il n'oublie pas le rôle et l'importance des vallées et des valleuses. Fécamp y occupe une place toute particulière. Son architecture, son histoire intime avec la mer et donc son port constituent assurément l'un des visages de la personnalité du territoire des Falaises d'Etretat – Côte d'Albâtre. Le port de Fécamp, fondé au XI^{ème} siècle et d'abord tourné vers la pêche aux harengs, est devenu dans le courant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles un des plus importants ports morutiers de France avec les Terre-Neuvas. Il est marqué sur son pourtour par la présence de patrimoine lié à l'industrie maritime et par des établissements d'armement, puis en deuxième ligne par les maisons de pêcheurs. Il demeure actif et est encore aujourd'hui tourné vers le transport de marchandises et dans une moindre mesure l'avitaillement et la pêche, côtière, petite pêche et grande pêche. Fécamp dispose également d'un port de plaisance relativement important. Cette histoire et cette culture ont permis de développer un riche tissu associatif que la commune souhaite voir perdurer.

A une échelle plus locale et après une phase d'extension urbaine par une utilisation des plateaux, la ville de Fécamp et la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral redessinent à présent le cœur de ville, de l'agglomération, moteur de son attractivité économique, culturelle et touristique. Fécamp fait partie du réseau national Villes et pays d'art et d'histoire, label prestigieux « gagné » par seulement 180 villes ou pays sur tout le territoire national. Confirmer son statut de territoire touristique tout en consolidant ses autres fonctions, impose de réinventer les espaces publics, la circulation et l'urbanisme des secteurs les plus prisés et les plus en vue. Engager ces politiques publiques est un travail complexe et long puisqu'il exige de travailler un tissu bâti constitué, de mobiliser des outils fonciers et d'engager des partenariats avec les acteurs de la ville qu'ils soient privés, publics ou institutionnels.

Ce travail en cœur de ville est lancé. Il repose sur un vaste programme associant des interventions ponctuelles de renouvellement urbain, de requalification de bâtiments désaffectés d'entretien des édifices patrimoniaux mais aussi d'implantation de nouveaux services et équipements avec l'objectif de rehausser le niveau de services offert à la population et aux visiteurs.

Trois opérations majeures autour du centre-ville émergent de ces interventions. Elles correspondent à trois secteurs situés à l'interface de la ville et du port, illustrant, si besoin était que la proximité des quais et des bassins demeure, plus que son littoral, un point d'ancrage pour la ville. La première est l'opération dite de « La mâtüre ». Cette partie de la ville accueille la gare ferroviaire et porte l'ambition de transformer la gare en un pôle multimodal qui serait accompagné de services et d'équipements permettant sa mise en valeur. Le deuxième site est celui de la Presqu'île du Grand Quai. Cette presqu'île au cœur du port et de la ville concentre l'essence même de la ville. Au musée Les pêcheries, sera adossé le site de maintenance des éoliennes offshore. Les travaux engagés et ceux à venir autour de l'espace Dunant en reconversion de l'hôpital désaffecté démontrent aussi le double objectif poursuivi par la commune : requalifier des espaces communaux parfois sous-estimés voire délaissés et offrir aux Fécampoïses des services de proximité et de qualité à leur attention : relocalisation des services municipaux, aménagement du champ de foire, relocation des associations, aménagements des espaces publics, création de logements... Loin d'être exhaustives, ces trois actions symbolisent l'action communale en cours qui doit aujourd'hui trouver un nouvel écho à une plus large échelle grâce au programme Cœur de ville.

Parallèlement à ces actions d'aménagement, la commune a entrepris un travail important en faveur de la qualité de vie quotidienne et de la proximité. Le projet de revitalisation du centre-ville doit tenir compte des préoccupations de dynamisation commerciale, d'animation de la cité et de développement d'une offre de services prenant en compte les nouvelles pratiques de consommation ou le nouveau rapport des usagers au domaine public dans ses déplacements ou la manière de vivre la cité. Penser le centre-ville pour en ôter tous les obstacles à une bonne appropriation des lieux doit constituer la principale finalité du projet de revitalisation du centre-ville, sans pour autant en faire une ville musée qui limiterait l'envie d'y vivre ou de s'en approprier les espaces. Ainsi, les actions communales en faveur de la culture, du sport, du soutien aux associations et aux commerces, de l'animation de la cité, des espaces publics, ..., participent collectivement à l'atteinte de ce bien vivre recherché.

LES FONDEMENTS DE LA CONVENTION CŒUR DE VILLE

Le contexte ainsi décrit ne doit pas masquer pour autant une situation socio-démographique, économique et urbain plus nuancée ; situation qui a justifié la candidature et le choix de la ville de Fécamp au programme Action Cœur de Ville. Afin de percevoir la pleine mesure de cette situation, les thématiques doivent être questionnées à une double échelle ; celle de la ville et celle de l'intercommunalité.

UNE AUGMENTATION CONTINUE DE LA POPULATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION MAIS UNE VILLE CENTRE QUI TEND A PERDRE DES HABITANTS AU PROFIT DE SA PERIPHERIE

Depuis 1968, la population de l'ensemble du territoire de l'agglomération a progressé régulièrement. Elle a gagné plus de 8 % d'habitants en 45 ans, nettement moins toutefois que l'ensemble de la Seine-Maritime (+ 12 %). Depuis 1999, la population de la communauté d'agglomération a progressé de près de 1 000 habitants. Cette évolution cache cependant d'importantes disparités entre les différentes communes. Globalement, c'est la commune principale, Fécamp, qui perd le plus de population. Depuis 1999, la ville a ainsi perdu 1 646 habitants, en lien avec un déficit migratoire assez important (- 2 000 habitants depuis 1999) que ne compense pas le solde naturel pourtant positif (+ 370 habitants depuis 1999). À noter cependant que la diminution de population à Fécamp s'est quasiment arrêtée ces cinq dernières années, signe d'un possible retournement de tendance. À l'opposé de ce que l'on observe pour Fécamp, le reste du territoire de la communauté d'agglomération a connu depuis 1999 une progression importante de sa population, signe à la fois d'un desserrement de la commune principale vers les communes de son bassin de vie, mais également de l'arrivée de nouveaux habitants en provenance des EPCI les plus proches. Le nouveau et probable contexte intercommunal voisin doit être anticipé pour mieux répondre aux enjeux précédents. Les enjeux de mobilité, à l'exemple des déplacements domicile-travail, ne peuvent être perçus et résolus que dans le cadre d'une articulation logique entre EPCI présents et à venir.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE, UNE JEUNESSE BIEN REPRESENTEE MAIS UNE VULNERABILITE DE L'ENFANCE

Fécamp a une proportion de sa population âgée supérieure à la moyenne nationale. Cette situation impacte directement plusieurs critères de fragilités urbaines, économiques et sociales :

- Plus de la moitié des personnes âgées sont propriétaires de leur logement et elles occupent quasi systématiquement des logements de 3 pièces et plus qu'elles sous occupent plus de 4 fois sur 5.
- 10% des personnes âgées de 75 ans et plus ont un revenu qui les positionne sous le seuil de bas revenus.
- 45% des fécampois âgés de 75 ans et plus ont un niveau de vie mensuel compris entre 1000 et 1500 euros. Les sexagénaires ont des niveaux de vie comparables à leurs aînés ce qui laisse augurer d'un maintien voire d'une diminution des revenus des aînés au cours des 10 prochaines années, impactant d'autant l'activité économique et commerciale fécampoise.
- La commune compte 2300 enfants de moins de 11 ans

Ces constats appellent des mesures devant trouver écho dans l'action cœur de ville ; parmi lesquelles une mise en adéquation des logements avec les besoins, un rééquilibrage de la pyramide des âges en faveur des familles avec enfants, ... Les couples avec enfants sont d'ailleurs sous-représentés à Fécamp comparativement au département (21% contre 28%).

Ce dernier objectif ne peut cependant être atteint qu'à l'examen de la situation de l'enfance fécampoise :

- Les familles monoparentales représentent un tiers des familles, leur part a augmenté de 35% en 25 ans.
- La part de ces familles est de 6 points supérieure par rapport à l'échelle départementale
- 38% des enfants Fécampois de moins de trois ans vivent sous le seuil des bas revenus contre 23,7% en Seine Maritime
- « Seuls » 35% des parents (couples ou mono-parents) d'enfants de moins de trois ans travaillent (contre 50,4% en Seine Maritime). Dans un quart des familles, aucun des parents ne travaille.

On note une concentration des enfants dans les ménages avec peu de revenus et locataires de leurs logements, ce qui traduit la précarité dans laquelle évolue ces familles.

Les enfants fécampois sont deux fois plus vulnérables qu'à l'échelle française. A noter également, le nombre d'enfants ayant bénéficié d'une aide sociale à l'enfance est très nettement supérieur à la moyenne départementale. A titre d'exemple, les placements directs sont 2,5 fois supérieurs à Fécamp qu'à l'échelle départementale. Il en est de même pour les bénéficiaires des bourses départementales et d'aides à la restauration dans les collèges.

Les jeunes (11-24 ans) sont au nombre de 1 200 à Fécamp. Le nombre d'enfants de 15 ans ou plus sans diplôme est de 5 points supérieur à la moyenne départementale. A noter que les moins de 15 ans représentent 17% de la population fécampoise et restent aussi bien représentés que dans l'ensemble de la Seine Maritime. Depuis 2008, le nombre de jeunes de moins de 15 ans a progressé.

Une majorité de fécampois (60%) gagne leur salaire à Fécamp et 30% des ménages sont sans enfant.

DEMOGRAPHIE MEDICALE : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ATTRACTIVITE D'UNE VILLE-CENTRE ET SON BASSIN DE VIE

Comme de nombreux territoires au plan national, le phénomène de désertification médicale n'épargne pas le territoire de la Ville de Fécamp et de son Agglomération, confrontés à la difficulté de garantir à ses habitants l'accès à une offre de soins de proximité et au maintien de cette offre, avec plusieurs départs de praticiens non compensés par de nouvelles installations.

Un facteur aggravant en terme de démographie médicale : les départs à la retraite de médecins généralistes annoncés d'ici 4 ans vont conduire au non-renouvellement de près de la moitié des médecins exerçant en libéral sur le territoire de l'agglomération, ceci dans un contexte de fragilité sociale cumulé à un vieillissement de la population où le médecin généraliste joue un rôle important dans le parcours de soins.

Le diagnostic de l'Agence Régionale de Santé posé en 2017, fixe l'enjeu sur ce thème pour le territoire de vie de Fécamp soit 23 communes sur les 33 que compte l'agglomération.

- 0.65 médecin généraliste pour 1000 habitant contre un niveau national de 1.07
- L'âge médian des médecins est de 61 ans contre 51 ans au niveau national
- plus de 3 400 patients sans médecin référent.
- un « pôle déficitaire » pour ce qui concerne la zone urbaine de la Ville de Fécamp cumulant une triple problématique :
 - de densité médicale plus critique en « pôle » au regard du niveau national,
 - d'une plus grande précarité sociale de sa population avec le classement d'un des quartiers en Zone Urbaine Sensible éligible au dispositif du Contrat de Ville,
 - d'un taux de vieillissement de sa population plus marquée, la ville de Fécamp remplissant la fonction de pôle de services supérieurs de la zone du littoral fécampois avec la présence de plusieurs maisons de retraite.

En 2014, la ville de Fécamp comptait 14 médecins contre 21 en 2010 soit 7 départs non remplacés en 4 ans.

En 2016, le territoire de l'agglomération de Fécamp, élargi de par la loi au territoire voisin de Valmont, comptait 27 médecins généralistes, avec une perspective de départ pour la moitié d'ici 2021.

LA NECESSAIRE INTERVENTION SUR LE PARC DE LOGEMENTS

Déjà abordée précédemment au travers de sa nécessaire adaptation aux besoins, notamment des personnes âgées, la notion de logements doit aussi être pleinement prise en compte dans le cadre de l'action cœur de ville ; thématique dont l'échelle de perception transcende le seul centre-ville.

- 65% du parc de logements sur Fécamp date d'avant 1971. 15% seulement des logements ont été construits après 1990. A noter toutefois que près d'un tiers du parc date d'avant-guerre. Ce parc ancien est particulièrement bien représenté dans le centre-ville. Il n'épargne cependant pas les quartiers voisins au sein desquels il représente parfois jusque la moitié des résidences principales.
- La ville de Fécamp regroupe 77% du parc locatif de l'ensemble du territoire de l'agglomération et 88% du parc locatif social.
- La présence dans le parc locatif privé d'habitat ancien joue souvent le rôle de parc social de fait. Les chiffres de l'occupation du parc privé au sein de la ville de Fécamp attestent de cette situation. Dans les secteurs du front de mer, du centre-ville et du port, 45% environ des locataires sont éligibles au logement très social (revenus inférieurs à 60% du plafond d'accès au logement social). En 2011, le parc privé potentiellement indigne représentait 4,7% du parc privé de la commune de Fécamp. Au sein de la ville, les secteurs les plus touchés ne sont pas uniquement en centre-ville : ils concernent aussi les quartiers dits périphériques et qui se situent en dehors du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain.
- La vacance des logements avoisine les 10%. Elle s'explique en partie par une faible demande locale (démographie stable). Les logements vacants sont en majorité des appartements qui présentent un taux de vacance de 13% contre 6% pour le logement individuel. 16% à 18% des logements de 1 pièce sont vacants ; ce taux chute à moins de 10% à partir de 4 pièces. Malgré la taille des ménages du centre-ville, cette offre en petits logements correspond peut-être en partie à une offre sur-représentée du centre-ville. Les logements vacants sont des logements anciens : 50% datent d'avant 1946. A Fécamp, le quartier le plus concerné est celui du centre (un quart de la vacance totale de la commune) ainsi que les quartiers anciens péri-centraux qui mériteraient à ce titre de gagner le périmètre d'action du programme cœur de ville.

DES ATOUTS A DEVELOPER CONTRE LA DEPRISE COMMERCIALE

Fécamp ne fait malheureusement pas exception dans le panel des villes dites moyennes dont le centre-ville est en perte de vitesse d'un point de vue commercial ; sobre euphémisme pour caractériser les souffrances d'une ville et de ses commerçants.

Si la vacance commerciale (de l'ordre de 14% en centre-ville soit 5 points de plus que la moyenne habituellement observée), premier signe tangible de la déprise, ne suffisait pas à apprécier le phénomène, les chiffres suivants attesteront de la nécessaire intervention sur le sujet, notamment au travers du programme cœur de ville :

- Seuls 17% des enseignes préférées des français sont présentes sur l'agglomération fécampoise
- Le nombre des mètres carrés commerciaux des grandes et moyennes surfaces sur la ville de Fécamp s'est effondré de 42% depuis 2008
- La part des commerces en centralité est inférieure de 20 points à la moyenne habituellement constatée en centre-ville

La ville de Fécamp ne manque cependant pas d'atouts pour inverser la tendance. Au travers d'une stratégie d'attractivité du centre-ville réalisée en 2016, la ville a entamé un long processus de revitalisation, de réflexions et de travaux sur ses espaces publics, de valorisation touristique. Ces actions doivent se poursuivre en interaction avec les sujets sociodémographiques vus précédemment et être pérennisées grâce notamment au programme cœur de ville.

UNE REVITALISATION MULTISCALEIRE, MULTITHEMATIQUE

La présente convention s'attache donc à offrir à la ville et l'intercommunalité l'ensemble des outils nécessaires à la revitalisation du centre-ville de Fécamp dans chacun des axes prévus au programme national cœur de ville. Cependant, le contexte évoqué précédemment concerne de nombreuses échelles, de la parcelle –commerciale par exemple- à l'intercommunalité –politique santé par exemple. La stratégie du projet de revitalisation doit donc jouer de ces échelles différentes pour garantir son efficacité.

AU DELA DU CENTRE-VILLE

Ainsi, les phénomènes démographiques cités précédemment ne peuvent être circonscrits qu'au centre-ville. En effet, à l'échelle même de Fécamp, les variations démographiques sont disparates : au travers de ses opérations relativement récentes, certains quartiers périphériques connaissent une forte croissance inversement proportionnelle au secteur du centre-ville et ses proches quartiers. Le centre-ville, affaibli d'un point de vue démographique, fragilisé dans son offre économique et commerciale, doit pouvoir se régénérer non seulement à son échelle, mais aussi à celle des quartiers voisins. Ces influences inter-quartiers justifient une réflexion plus large, plus fine du périmètre « Action Cœur de Ville » qui ne peut se limiter au seul strict centre-ville. L'examen des mobilités invite lui aussi à s'affranchir de la limite du centre-ville, cette thématique ne pouvant se résumer à la seule résolution du stationnement. Ce sont les liaisons inter-quartiers qui doivent guider la définition du périmètre. La question de l'habitat doit elle-aussi être examinée à une plus large échelle. En effet, les actions concrètes de la ville sur le sujet du logement, à l'exemple de l'OPAH RU, contrarient positivement le constat dressé préalablement. Cependant, elles doivent être aujourd'hui repensées sans doute à une plus large échelle, sur des sujets et avec des outils nouveaux que le programme cœur de ville autorisera.

A LA CROISEE DES THEMATIQUES

Le diagnostic révèle deux thématiques particulièrement sensibles : l'enfance et la santé

Loin de stigmatiser le territoire et une partie de sa population, le diagnostic sur le sujet de l'enfance permet de mieux appréhender la problématique et de définir les outils à mettre en œuvre de manière spécifique. Les collectivités, notamment le département, la communauté d'agglomération et la ville, s'attachent déjà à lutter contre ces déficits, chacun dans son domaine de compétences.

L'action cœur de ville doit permettre d'accélérer, focaliser l'action publique sur ce jeune public. Parce que ces « jeunes » sont les praticiens de l'espace public d'aujourd'hui et parce qu'ils seront les adultes fécampois de demain, l'action cœur de ville doit pouvoir leur décliner, à travers chacun des axes, des actions spécifiques.

Ces constats, doublés d'une volonté politique affirmée en ce sens, obligent à donner une place singulière à l'enfance dans le cadre de l'action cœur de ville. L'ensemble des thématiques déclineront leurs mesures et actions en leur faveur. D'une manière générale, c'est la notion de services à la personne, de services à la population qu'on retrouvera dans chacun des axes intégrant santé, emploi, formation mais aussi la dimension des loisirs et de l'animation de la cité. A titre d'exemple, l'offre dédiée à la petite enfance doit continuer de prendre une place singulière aux échelles de l'agglomération et de la ville de Fécamp. Les familles du territoire intercommunal bénéficient aujourd'hui d'une offre de garde très diversifiée. L'intercommunalité propose 16,6 places pour 100 enfants dans ses établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) (6 crèches dont 3 multi accueil, 1 halte, 1 crèche familiale, 1 micro crèche) contre 12,7 places pour 100 enfants en Seine Maritime. Le Point information petite enfance, un lieu d'accueil parents/enfants APETIPA, une maison d'assistants maternels et près de 288 assistants maternels agréés complètent le dispositif. L'action cœur de ville doit pouvoir donner écho à cet accueil de qualité : lieux publics dédiés à la petite enfance, la mobilité, les déplacements, le stationnement, la facilitation d'accès à ces services pour les parents à la recherche d'emploi, ..., sont autant d'exemples des passerelles possibles entre ces différentes thématiques.

S'il fallait encore démontrer le croisement des échelles défendu dans ce projet « cœur de ville - Cœur d'Enfants », l'association de Thiétreville, basée à Fécamp, gère un espace rencontre parents-enfants pour renouer les liens résultant de la séparation. Le quartier du Ramponneau accueille lui aussi un lieu d'accueil enfants-parents géré par la communauté d'agglomération dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Sur ce thème également, l'action cœur de ville va bien au-delà des limites du centre-ville de Fécamp.

En 2014, la ville de Fécamp comptait 14 médecins contre 21 en 2010 soit 7 départs non remplacés en 4 ans, avec de surcroît 4 nouveaux départs annoncés à très court terme et non remplacés, ce qui a conduit les élus de l'agglomération à réfléchir sur différents dispositifs de regroupement des professionnels de santé et à envisager une réponse par le service public en optant pour la création d'un centre de santé.

L'ouverture d'un centre de santé intercommunal en 2014 et la prise de compétence « santé » par l'agglomération affirment la volonté des élus communautaires d'inverser la tendance constatée préalablement.

Parallèlement à l'ouverture du centre de santé et en complémentarité, l'Agglomération de Fécamp a également décidé de soutenir la création d'un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), en inscrivant dans son Plan Pluriannuel d'Investissement, les fonds d'investissement nécessaires à la réalisation de ce projet mais aussi en inscrivant une fiche-action dans son Contrat de territoire 2014-2020 signé avec la Région et le Département.

A l'instar de la thématique enfance et parce qu'elle est un enjeu et une défi majeur pour le territoire, la santé doit trouver des déclinaisons opérationnelles dans l'action cœur de ville : à travers les enjeux de mobilité, de logements, d'accès aux soins, ..., du numérique. Le numérique doit en effet être un facteur clé d'amélioration du système de soins, applicable tant au titre de la prévention que de l'offre de santé.

Au-delà de la thématique santé, le numérique doit doublement être considéré :

- Comme un vecteur d'innovation au service des habitants et de l'équité : l'accès aux services publics et à l'information témoignent de cette ambition
- Comme un vecteur de nouvelles pratiques qui nécessitent de continues adaptations : l'exemple des achats en ligne illustrent parfaitement cet enjeu

L'AMBITION DU PROJET DE REVITALISATION

La stratégie du projet de revitalisation va sans conteste s'appuyer sur les 5 axes de l'action Cœur de ville. Ces derniers seront déclinés selon deux enjeux, deux ambitions :

- Celle de l'attractivité autour des enjeux du tourisme, du développement économique et de la valorisation patrimoniale naturelle
- Celle de la proximité : avec l'ensemble des actions identifiées dans les 5 axes du programme Cœur de Ville et que le territoire fécampois souhaite teinter d'une forte préoccupation à destination de la population en questionnant ses services au public et l'animation de la cité.

Dans le domaine économique et touristique, l'agglomération et la ville de Fécamp se sont dotés en 2017 et 2018 d'une stratégie de développement présentée officiellement le 21 Mars 2018. Porté avant tout sur ses qualités endogènes, ce programme, doté de nombreuses actions parmi lesquelles le développement d'une nouvelle offre foncière et immobilière, la création d'un espace de travail collaboratif, la reconquête des « friches arrière-portuaires, la « mise à niveau » de l'hôtel d'entreprises, la promotion des formations et métiers du tourisme, de l'agro-industries et des énergies renouvelables, ..., vise à donner au territoire de nouvelles clés d'attractivité. En lien avec l'Opération Grand Site, la vocation touristique de Fécamp doit trouver un nouvel écho à une échelle plus large que la ville, que l'agglomération. Au travers de son offre d'hébergement, de la qualité de ses services, de la complémentarité de son offre, c'est l'ensemble du territoire, de Fécamp à Valmont qui doit bénéficier des plus-values à venir.

A l'interface de ces 2 orientations, les questions d'emploi et de formation seront traitées en filigrane. L'association du Pôle Entreprises, dont sont membres l'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire, la Chambre de Métiers de Seine Maritime et le MEDEF, met en œuvre depuis 2014 une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales. Ces travaux, forts de l'implication des acteurs locaux et de la mobilisation des entreprises, ont mis en évidence les axes de développement économique du territoire, notamment au regard des opportunités en matière d'accès à l'emploi et à la qualification.

- Les formations dans le domaine des services à la personne sont très développées, et répondent à des besoins croissants, notamment sur l'entretien des locaux et le maintien à domicile des personnes âgées.
- Le secteur du tourisme est identifié comme un axe de développement économique majeur. Une réflexion est engagée avec les services de la Région pour proposer une offre de qualification permettant de répondre aux besoins des entreprises implantées, qui devront travailler à la montée en gamme de leurs prestations, ainsi qu'aux établissements qui doivent prochainement s'implanter à Fécamp.
- L'économie maritime constitue également une opportunité pour le territoire, qui s'engage de fait largement aux côtés des établissements de formation pour élargir l'offre de qualification dans le secteur de la pêche et de la transformation des produits de la mer.
- Fécamp est également une ville porteuse de filières d'avenir, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Ainsi, le projet de parc éolien offshore, mais également l'implantation en 2006 du premier parc éolien régional sur le Cap Fagnet ont légitimé l'ouverture du Campus des métiers et des Qualifications Energies et Efficacité Energétique Normandie, et la mutualisation des plateaux techniques normand pour les formations du secteur.

Sur les bases de son diagnostic explicite dans son sous-titre « une quart des personnes en emploi à remplacer dans les 10 ans avec une population active majoritairement peu formée et de bas niveau de qualification, un vieillissement de la population active qui pose le problème de son renouvellement, un tissu composé majoritairement de très petites entreprises souvent isolées, sans structuration en filière et des entreprises qui innovent peu, faute de compétences disponibles localement combiné à un problème d'attractivité qui pèse sur le recrutement), un plan d'actions expérimental a été proposé en 2017 :

- rallye découverte des entreprises
- réseau des entreprises d'accueil
- groupement d'employeurs
- réseau des ambassadeurs du territoire

L'hébergement transitoire et le soutien à l'innovation apportent un complément d'intervention dans le cadre de l'emploi et la formation. Forte de ces ambitions, l'action Cœur de ville doit désormais donner un nouvel élan, un nouvel objectif et de nouveaux périmètres à ces actions.

L'ambition de revitalisation du centre-ville est d'être un outil au profit du développement de l'emploi et de la qualité de vie des Fécampoises et souhaite traduire une ambiance au profit de l'attractivité du cœur de ville pour les touristes ou visiteurs. L'action en faveur du cadre de vie doit tenir compte des préoccupations de dynamisation commerciale, d'animation de la cité et de développement d'une offre de services prenant en compte les nouvelles pratiques de consommation ou le nouveau rapport des usagers au domaine public dans ses déplacements ou sa manière de vivre la cité. Au-delà de la démarche de développement de la fibre optique engagée par Orange sur le territoire visant à offrir une couverture numérique adaptée aux besoins des habitants ou visiteurs de plus en plus connectés, il est indispensable que Fécamp puisse s'inscrire dans une réflexion globale de smartcity permettant un lien continu entre les usagers du domaine public et les services assurant sa gestion et son bon usage, mais également permettant d'offrir des services personnalisés de découverte des richesses fécampaises qu'elles soient patrimoniales ou commerçantes.

DES DEMARCHES PREALABLES AU PROJET

Les démarches préalables à la candidature ont permis de signer des conventions permettant, au besoin, de lever des financements pour la maîtrise foncière d'espaces, le développement et l'animation commerciale, les travaux d'aménagement de voirie et de bâtiments publics, l'optimisation énergétique des bâtiments communaux, l'accompagnement des propriétaires privés à la réhabilitation des logements, ou des commerçants à l'adaptation et à la requalification de leur outil de travail, la mise en œuvre d'études relatives au déplacement et stationnement dans l'hyper centre-ville. Ainsi de nombreux partenariats ont été tissés avec les financeurs potentiels que sont l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération, l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie), la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI (Chambre de Commerce et d'industrie), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le CEREMA, l'ADEME, Action Logement ou les bailleurs sociaux.

Au-delà d'un seul partenariat financier, la ville et l'agglomération souhaitent mettre en œuvre une gouvernance au sein de laquelle chacun est concerné par le devenir et l'avancée du projet.

COMMUNE ET AGGLOMERATION HARMONISENT LEURS DOCUMENTS DE PLANIFICATION AU BENEFICE DES PROJETS

La ville de Fécamp dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en février 2014. Il avait anticipé les nécessaires mutations de la ville. Cependant, les enjeux annoncés précédemment, les nouvelles ambitions de la ville et le choix de Fécamp au programme Cœur de Ville invitent à requestionner le document d'urbanisme. C'est aujourd'hui possible à deux titres :

Les évolutions récentes du code de l'urbanisme promeuvent un urbanisme de projets. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteurs d'aménagement sont par exemple un outil au bénéfice non seulement de la qualité urbaine mais également de l'innovation et de la souplesse programmatique. Le code de l'urbanisme valorise le commerce de proximité tout en restant une boîte à outils opérationnels en faveur de l'aménagement et de la revitalisation des centres-villes.

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a entamé l'élaboration de son Programme Local d'Urbanisme Intercommunal. Elle ne compte pas simplement hériter du Plan Local d'Urbanisme de Fécamp de 2014, elle propose de donner à la ville un document souple mais rigoureux, innovant et prospectif. Par ailleurs, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable affirme sans ambiguïté le rôle majeur de la ville de Fécamp. Les volets mobilités et habitat du document déclinent les mesures nécessaires à cette affirmation.

Un groupe de travail de la gouvernance politique constitué dans la perspective de la conduite du programme Action Cœur de Ville veillera à traiter plus particulièrement la question qui précède relative à l'urbanisme mais également celle relative à l'évaluation du Programme.

Les actions du programme dans leur adaptation aux engagements de la convention et leur mise en œuvre (gouvernance, méthodologie et financière) et pour une étude des impacts des actions sur le territoire du pôle d'attractivité défini auprès des autres territoires limitrophes et de la métropole havraise.

L'étude d'impact portera sur l'évaluation économique mais aussi sociale du projet global.

C'est à la lumière de ce préambule qu'il semble pertinent de s'associer et de s'impliquer dans le programme intégrateur des politiques publiques en matière de dynamisation territoriale et de conduire une opération globale de revitalisation à l'échelle d'un périmètre pertinent d'attractivité, et de décliner de manière opérationnelle des actions à préciser ultérieurement et de manière évolutive dans la convention signée le 4 juillet 2018.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Fécamp. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- **L'Etat** s'engage à animer le réseau des partenaires signataire de la convention du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, déjà en cours : la convention FISAC et OPAH en annexe
- **Les collectivités** s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement et à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- **Les partenaires financeurs** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités, à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

L'ANAH

L'ANAH, établissement public sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes Publics. Sa mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'ANAH accorde des aides financières pour travaux sous conditions.

L'ANAH est partenaire de la commune de Fécamp pour la mise en œuvre de l'OPAH RU sur le centre ancien, en cours de signature avec une enveloppe de 1 420 720 €.

L'ANAH intervient dans le programme Action Cœur de Ville dans l'aide à l'ingénierie par le financement du poste de chef de projet qui doit être rattaché hiérarchiquement au porteur de projet

Il est l'interlocuteur privilégié des acteurs du programme, des services déconcentrés de l'Etat et aura la responsabilité de rendre compte des avancées du programme, d'anticiper les principales difficultés et les risques en proposant des mesures correctives ou alternatives. Il veillera à organiser la programmation annuelle des besoins du programme afin que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la convention de programme soient atteints. Pour cela, son positionnement dans l'organigramme des services de la ville de Fécamp porteur du programme doit être clair et lisible pour l'ensemble des partenaires.

L'ANAH apportera une subvention correspondant au salaire net d'un seul poste de chef de projet auquel s'ajoutent les cotisations salariales et patronales.

Le taux de subvention est de 50% dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 80 000 € par an. L'aide est versée annuellement.

Le Chef de projet pilote le programme et coordonne les différentes thématiques d'intervention définies dans la convention programme.

Action Logement :

Action Logement s'engage à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.

Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) un financement sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont,
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Action Logement s'engage à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aura préalablement approuvées-

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de ville. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux et touristiques ;
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions « Smart », les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) visées dans le projet de la loi ELAN

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Le Département de Seine-Maritime

Le Département de Seine-Maritime s'engage à soumettre à sa commission permanente l'attribution d'aides de droit commun (aide aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, aux travaux dans les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires de premier degré....) ainsi que celles incluses dans le contrat de territoire, dans la limite des disponibilités budgétaires et dans le respect des dispositifs d'aide en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention. Les modalités de versement des subventions départementales sont définies par son règlement budgétaire et financier.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie

L'Etablissement Public Foncier de Normandie est un partenaire historique de la ville de Fécamp et de son agglomération. Plusieurs démarches sont en cours permettant de concourir à l'action « cœur de ville » et tout particulièrement la convention « secteur gare ». Dans l'équilibre de ses ressources et avec l'accord de ses partenaires le cas échéant, l'EPF mettra en œuvre les dispositifs qu'il a développés, au service de la stratégie d'attractivité qui sera définie dans cette action, à travers les conventions opérationnelles qui la déclineront, en favorisant l'innovation et les collaborations avec les autres acteurs de la démarche.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Les Chambres de Commerce et d'Industrie peuvent apporter une expertise et des conseils dans les domaines intéressant directement la vie locale des entreprises du territoire : la compétitivité, les mutations économiques, les politiques publiques (aménagement, mobilités, environnement ...) et l'attractivité.

Elles développent notamment des observatoires économiques sur lesquels les collectivités peuvent s'appuyer pour analyser les enjeux territoriaux.

Selon le guide du programme national, les CCI apportent également un appui aux collectivités et entreprises en faveur de la revitalisation des centres-villes : observation de la vacance, études et conseils relatifs à la prise en compte des équilibres commerciaux entre le centre et la périphérie, aides à l'installation de primo-commerçants, appui au développement des outils de vente numériques formation, réseaux des managers du commerce mais aussi l'animation du centre-ville et des associations de commerçants ...

A Fécamp, la CCI Seine Estuaire souhaite participer activement au déploiement de l'Action Cœur de Ville en s'appuyant sur les axes suivants :

- Co-financement d'un poste d'animateur FISAC
- Favoriser la dynamique commerciale en centre-ville
- Fédérer autour « développer local » pour créer un pôle d'attractivité en faveur du commerce
- Formation et accompagnement des commerçants en matière de numérique
- Actions de communication pour valoriser le commerce en centre-ville
- Mise en réseau des commerçants (clubs et réseaux)
- Accompagnement des collectivités
- Intervention d'une fédératrice du commerce à l'échelle du territoire de la délégation de Fécamp Bolbec (poste 100% CCI)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime

Traditionnellement, l'artisanat de proximité ainsi que l'artisanat créatif participent à la diversification et à la qualité de l'offre dans les centres-villes. Dans un contexte de banalisation et parfois de fragilisation de l'offre « mass-market » du commerce de centre-ville, les activités artisanales proposent des solutions de positionnement alternatif avec un puissant potentiel de singularisation. Les efforts entrepris depuis plusieurs années par le monde de l'artisanat pour évoluer vers plus de visibilité, notamment numérique, plus de transparence et surtout vers de nouveaux concepts plus actuels et hybrides (boucherie/restaurant, boulangerie/maker-space, brasserie artisanale/bar), accentue leur puissance de visibilité des centres.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime s'engage à :

- participer à l'ingénierie et l'élaboration des fiches actions relatives à l'artisanat principalement sur l'axe 2 Economie et Commerce
- partager les projets et les bonnes pratiques repérées par le réseau national des Métiers et de l'Artisanat sur le territoire national
- envisager toute étude sur l'artisanat susceptible d'apporter de l'efficacité au plan d'actions
- participer à l'attractivité du territoire par des actions de formations et d'animations individuelles et/ou collectives et par la mise en valeur des entreprises « pépites » du territoire (Excellence Artisanale, Artisanat d'art, Entreprise du patrimoine vivant...)
- valoriser la ville auprès des porteurs de projet de création ou de développement d'entreprise dont l'activité aurait un intérêt pour le territoire

- participer activement au guichet entreprise en collaboration avec la CCI, l'agglomération, la ville (stratégie foncière pour l'implantation d'entreprises)
- envisager le déploiement d'actions de développement durable auprès des entreprises (Ecodéfis, réparateurs...)
- intervenir pour l'accompagnement FISAC (Etude, enquête, visites d'entreprises, aide au montage de dossier...)

L'association Sites et Cités Remarquables de France

L'association s'engage à :

- dans la prise en compte du Site patrimonial remarquable en tant qu'élément du cadre de vie et accompagnement de son évolution si nécessaire,
- apporter ses expériences sur la restauration durable du bâti ancien (qualité environnementale, efficacité énergétique)
- mettre en réseau pour échanger sur les expériences réalisées en vue d'une transposition sur le territoire
- apporter son expertise dans les domaines de la protection et de la valorisation des patrimoines et du tourisme culturel
- valoriser à l'échelle nationale les expériences mises en place par la ville de Fécamp

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

MAITRISE D'OUVRAGE

- Définit les orientations du projet
- Priorise chronologiquement et procède à la hiérarchisation des projets
- Valide les axes de communication du projet d'ensemble
- Décide des options stratégiques à communiquer aux membres de la maîtrise d'œuvre

- Organise des **réunions de reporting** sur les orientations données aux MOE et sur les prescriptions à relayer par la MOA
- Participe sur invitation de la MOA, **aux réunions de cadrage** et de travail avec le/les MOE pour la conduite des opérations.

• **COPIL :**
Instance politique de décision
Instance de validation des orientations stratégiques

• **COTECH :**
Instance technique de traduction des décisions politiques et garant de la bonne interprétation pour une faisabilité de la mise en œuvre

Membres permanents :
Mme le Maire
R. Maheut
P. Aubry
G. Cordevant
P. Duval - B. Soenen
JM. Demondion
S. Marical - D. Tessier

Membres permanents :
I. Legris
J. Girault
S. Fante
Ch. Marzolf

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : ASSISTANT-CONSEIL en stratégie d'aménagement local, en conception de projet et en animation de maîtrises d'œuvre urbaine pour assurer leur coordination.
Aujourd'hui dénommés OPC : 1. Agglomération 2. Ville de Fécamp

- Reformule sous la forme d'un plan-guide les différentes opérations d'aménagement publiques et privées en cours sur le territoire en y incluant les projets à venir ou ambitionnés et produit cette synthèse sous forme de plan de référence avec pour vocation de marquer l'identité du territoire.
- Procède à la même démarche en faveur des actions visant à optimiser les services à la population sur le périmètre du projet.
- Assure une cohérence tant stratégique que technique et chronologique des opérations engagées ou à mener.
- Dresse le bilan financier du projet global décliné par opération d'aménagement en recensant les dépenses et en identifiant les recettes pouvant être attendues ou sollicitées.
- Assure la coordination entre les différentes maîtrises d'œuvre afin de garantir la conformité dans le plan guide et la cohérence des projets au plan de référence.
- Participe aux réunions de travail de suivi des différentes opérations et actions.

Ce que ne fait pas l'AMO :
N'assure pas le pilotage technique individuel des différents acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Compétences requises :
Association de compétences sous l'égide d'un mandataire unique regroupant des aptitudes au management de projets sur des sites multiples et présentant les qualités requises suivantes :
- Architecte urbaniste
- Programmiste
- Economiste de projets.
- Connaissance en sciences sociales
- Aptitude à l'animation, la coordination et à la fédération.

Qualités attendues :
- La connaissance du territoire, la compréhension de ses enjeux et la capacité à interpréter le projet global de l'équipe municipale.
- L'aptitude à reformuler les projets engagés mais aussi à concevoir de nouveaux développements ou d'autres déclinaisons.
- La proposition de projets tenant une chronologie et une acceptabilité financière réalistes.
- La réactivité aux cadencements des projets qui se veulent sur une période courte pour une visibilité rapide.

Critères de jugement des offres :
Pertinence des qualités des membres du groupement et du choix du mandataire pour la réalisation de la mission.
Modalités de travail entre les membres du groupement et méthodologie de pilotage du groupement
Lisibilité de l'articulation des compétences présentes au sein du groupement entre elles

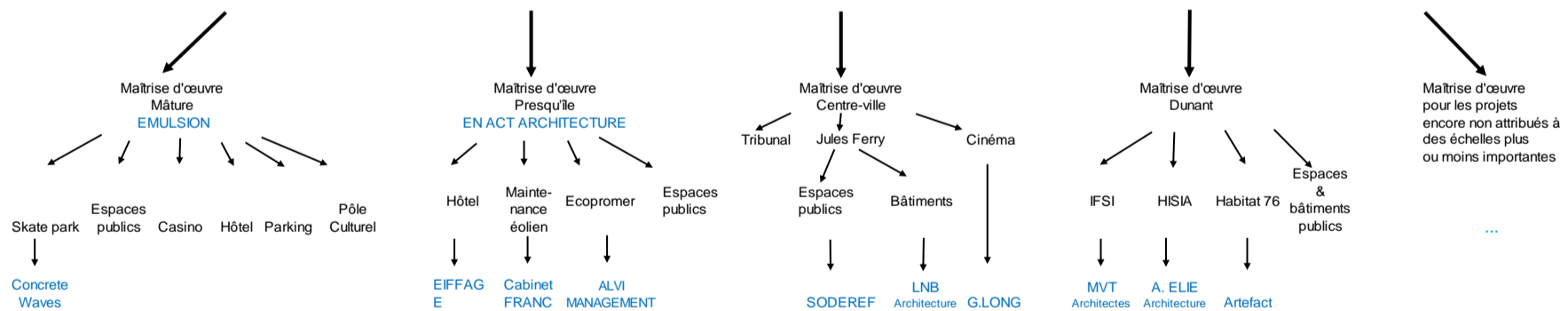
Méthodologie de travail :

Modalités de travail avec la MOA : Process d'information descendante (MOA vers AMO), process de reporting (AMO vers MOA), process de propositions et process de validation.
Méthodologie de cadencement et d'animation partenariale, modalités de présentation financière des projets.
Modalités de travail avec les MOE :
Process de prise de contact avec les MOE nommés ou à nommer, process du travail de coordination avec et entre les MOE
Méthodologie de cadencement et d'animation partenariale, modalités d'évaluation de l'appropriation des recommandations de l'AMO par les MOE.

MAITRISE D'ŒUVRE : Mission de maîtrise d'œuvre pour la conception, la consultation des entreprises, l'évaluation financière, la conduite des projets, la valorisation des actions et la réalisation des projets envisagés (espaces publics, VRD, paysages et bâtiments, numérique, communication, animation partenariale, ...)

- **Réunions de démarrage des missions et de paramétrage**
pour la définition des grands axes de travail et des approches techniques des chantiers : I. Legris, J. Girault, S. Fante, Ch. Marzolf et AMO.
- **Réunions régulières de suivi et d'avancement** : I. Legris, J. Girault, S. Fante, C. Marzolf, C. Marais, C. Espié

A titre d'exemples, synthèse des principaux projets :



Missions :
- Etude de faisabilité,
- Conception,
- Evaluation financière,
- Définition et rédaction de cahiers des charges de consultation (études préliminaires, maîtrise d'œuvre, etc...),
- Evaluation / Contrôle des pièces produites par le programmiste, le maître d'œuvre ou l'entreprise retenus,
- Analyse des offres proposées par les candidats aux consultations,
- Elaboration DP/PC,
- Proposition des documents de communication,
- Assistance pour l'animation de réunions publiques,
- Etablissement de dossiers réglementaires.

Compétences requises :
Association de compétences sous l'égide d'un mandataire unique regroupant des aptitudes à la maîtrise d'œuvre tout en intégrant la spécificité d'intervention sur sites multiples.
- Architecte du bâtiment,
- Architecte paysagiste,
- Compétences en ingénierie voiries, espaces publics et réseaux divers,
- Economiste,
- Programmiste,
- Communication,
- Animation partenariale,
- Coordination,
- Concertation/Coproduction avec les habitants
- Développement numérique,
- Sociologue, psycho-sociologue ou ethnologue.

Qualités attendues :
- La connaissance du territoire, la compréhension de ses enjeux et la capacité à intégrer le projet global de l'équipe municipale
- La pertinence de la constitution d'une équipe pluridisciplinaire
- La capacité à pouvoir répondre sur le même territoire avec la même qualité de rendu sur des sites différenciés
- La réactivité aux cadencements des projets qui se veulent sur une période courte pour une visibilité rapide.

Critères de jugement des offres :
Pertinence des qualités des membres du groupement et du choix du mandataire pour la réalisation des missions.
Modalités de travail entre les membres du groupement et méthodologie de pilotage du groupement
Lisibilité de l'articulation des compétences présentes au sein du groupement entre elles
Capacité à agir simultanément avec une équipe présentant une constante de qualité pour des missions multisites

Modalités de travail avec la MOA : Process d'information descendante (MOA vers MOE), process de reporting (MOE vers MOA), process de propositions et de validation.
Méthodologie de coordination.

Modalités de travail avec l'AMO : Process de prise de contact avec l'AMO nommé sous pilotage de la MOA.
Méthodologie de cadencement et d'animation partenariale, modalités d'évaluation de l'appropriation des propositions de la MOE par l'AMO.

Par ailleurs, outre la mise en œuvre de la gouvernance telle que définie à l'échelle nationale et régionale, la présente convention vise la mise en œuvre de la gouvernance locale pour les différents niveaux de communautés selon les représentations suivantes :

Ville de Fécamp :

- Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK :
Maire de la Ville de Fécamp, Présidente de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
Vice-Présidente de la Région Normandie
☎ 02.35.10.60.86 - ✉ berangere.chapelle@ville-fecamp.fr

- Raynald MAHEUT :
4^{ème} Adjoint au Maire en charge du Tourisme, du Commerce, du Logement et de l'Etat-Civil, 3^{ème} Vice-
Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge du développement
économique
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Pierre AUBRY :
1^{er} Adjoint au Maire, en charge de la Culture, de la Vie Associative, de la Sécurité et des Anciens
Combattants, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en
charge du personnel, de l'enfance et de la jeunesse
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Gilles CORDEVANT :
6^{ème} Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie, des Services Techniques, de l'Urbanisme et de
l'Environnement, Conseiller Communautaire
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Stéphanie MARICAL :
5^{ème} Adjointe au Maire en charge de l'Education, de la Jeunesse, de la Famille et de la
Communication, Conseillère Communautaire
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Dominique TESSIER :
3^{ème} Adjointe au Maire, en charge des Affaires Sociales, des Personnes Agées, du Handicap et de
l'Accessibilité, Conseillère Communautaire, Conseillère Départementale
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Jean-Marie DEMONDION :
Conseiller Municipal, membre du Conseil d'Adjoints
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Patrice DUVAL :
Conseiller Municipal Délégué en charge de la Proximité
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

- Brigitte SOENEN :
Conseillère Municipale Déléguée en charge de la Solidarité, du jumelage, de la proximité et des
quartiers du centre-ville et des Hallettes
☎ 02.35.10.60.82 - ✉ secretariatdeselus@ville-fecamp.fr

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral :

- Laurent VASSET :
Maire de la commune d'Angerville La Martel, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge du projet d'agglomération, de l'évolution statutaire et de l'urbanisme,
☎ 06.22.28.45.87 - ✉ laurentvasset@gmail.com

- Eric SCARANO :
Maire de la commune de Sassetot-Le-Mauconduit, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge de l'environnement et de l'habitat
☎ 06.60.23.23.63 - ✉ ericscarano@gmail.com

- Gilbert MABILLE :
Maire de la commune des Loges, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge de la mobilité
☎ 06.60.14.90.46 - ✉ gilbert.mabille@wanadoo.fr et mairielesloges76@wanadoo.fr

- Olivier COURSAULT :
Maire de la commune de Froberville, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge du tourisme et du numérique
☎ 06.70.53.80.27 - ✉ olivier.coursault@sfr.fr

- Serge LECROSNIER :
3^{ème} Adjoint au Maire de la commune de Saint-Léonard, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge du social et de la santé
☎ 06.11.85.21.18 - ✉ serge.lecrosnier@sfr.fr

- Thierry MASURIER :
Maire de la commune de Gerville, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en charge de l'accessibilité
☎ 06.22.39.53.86 - ✉ masurier.d@laposte.net

La mise en œuvre de la présente convention pourra disposer de la gouvernance technique de la Ville et de Fécamp et de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral suivante :

Le Département de Seine Maritime :

En fonction des thématiques :

| | |
|---------------------------|--|
| Habitat : | en fonction de la désignation du président |
| Action Sociale et Enfance | en fonction de la désignation du président |
| Route / Mobilité | Monsieur Alain BAZILLE |

VILLE DE FECAMP :

Chef/Directeur Projet :

☞ *Christelle MARZOLF : Directrice du Pôle Développement Local et Attractivité du Territoire.*
☎ 02.35.10.60.01 - ✉ christelle.marzolf@ville-fecamp.fr

Rôle :

- Fédérateur des actions engagées au titre des interventions en matière :
 - Economique et commerce
 - Habitat et logement
 - Equipements et espaces publics
 - Mobilités et connectivités
 - Développement des services à la population.
- Garant de la concrétisation des actions :
 - Pour les conceptions et suivi
 - Pour leur articulation et cohérence générale
 - Pour leur financement
 - Pour leur évaluation.

Missions :

- Supervision globale du projet pour l'ensemble des thématiques d'actions.
- Mobilisation et animation des acteurs impliqués au projet
- Conduite du projet avec le concours d'une assistance conseil.

Equipe Projet :

☞ *Ismérie LEGRIS : Directrice Générale des Services*
☎ 02.35.10.60.23 - ✉ ismerie.legris@ville-fecamp.fr

Rôle :

- Garant de la conduite du projet en cohérence avec le projet politique
- Organisation des moyens de la collectivité au service du bon aboutissement du projet.

Missions :

- Adaptation des moyens techniques, humains et financiers à la conduite de projet.
- Identification et fléchage des crédits pour le financement des actions
- Animation des réseaux professionnels institutionnels pour la conduite du projet.

☞ *Julien GIRAULT : Adjoint au DGS, Directeur du Pôle Administration Générale*
☎ 02.35.10.60.94 - ✉ julien.girault@ville-fecamp.fr

Rôle :

- Interface entre la gouvernance politique et technique.
- Garant de la sécurité juridique de l'ensemble des actions engagées.

Missions :

- Veille et mise en œuvre du relai des actions auprès de la sphère politique.
- Structuration du projet autour d'une veille juridique et d'une sécurisation en matière de légalité.
- Contribution aux actions en matière immobilière et de sécurité.

☞ *Sylvain FANTE : Directeur du Pôle Technique*

☎ 02.35.10.60.02 - ✉ sylvain.fante@ville-fecamp.fr

Rôle :

- Définition et conception des projets d'équipements et d'espaces publics.
- Garant d'une réponse adaptée par l'offre proposée aux besoins de la population du territoire.

Missions :

- Participation à la définition du projet d'ensemble et des objets programmatiques.
- Pilotage des maîtrises d'œuvre et suivi des chantiers.
- Coordination des actions de concertation et de consultation des habitants.

☞ *Cabinet Conseil de la Ville de Fécamp pour un accompagnement en ingénierie*

Rôle :

- Pilotage et animation stratégique, administrative et technique des différents acteurs.
- Garant du déroulé de la conduite opérationnelle du projet auprès de tous les acteurs et partenaires identifiés.

Missions :

- Structuration et animation de la gouvernance.
- Articulation de la cohérence technique des actions avec les préoccupations de tous les acteurs et, principalement, avec les usagers du projet, à l'appui d'un plan de communication structuré.
- Construction et suivi de l'ensemble des outils de financement des projets mis en œuvre au titre du Plan d'action Cœur de Ville.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL :

☞ *Christophe CARDON, Directeur Général de la Communauté d'Agglomération*

☎ 02.35.10.48.48 - ✉ christophe.cardon@agglo-fecampcauxlittoral.fr

☞ *Marion VION, Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'Agglomération*

☎ 02.35.10.48.48 - ✉ marion.vion@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Rôle :

- Garant de la mise en œuvre du projet comme pôle d'attractivité du territoire à une échelle communautaire et supra communautaire.
- Fédérateur des actions du projet pour une cohérence avec les compétences et actions engagées au titre du projet de territoire.

Missions :

- Contextualisation continue des actions Cœur de Ville avec les actions communautaires.
- Accompagnement des projets par une adaptation des documents ou orientations cadre de structuration du territoire.
- Participation à l'évaluation des impacts du projet sur le territoire.

☞ *Cabinet Conseil de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral pour l'accompagnement en ingénierie :
AURH – 4 rue Guillaume Le Testu – 76083 Le Havre Cedex*

M. Jessy OUKOLOFF, Directeur Adjoint en charge de la stratégie urbaine

☎ 06.14.43.05.60 - ✉ j.oukoloff@aurh.fr

Rôle :

- Accompagnement de la CAFCL pour la formalisation des missions dévolues.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Madame le Maire de Fécamp, Marie Agnès Poussier Winsback

Le Préfet de Département et/ou le Référent départemental de l'Etat désigné par le Préfet, Monsieur Bernard Cousin, y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

La structure organisationnelle est présentée ci-dessous :

 **COMITE DE PROJET :**

Qui :

- Préfète – Sous-Préfète – Services Etat (Préfecture, Sous-Préfecture et DDTM)
- Ville de Fécamp (Elus et techniciens) + le cabinet conseil
- Agglomération Fécamp Caux Littoral (Elus et techniciens) + le cabinet conseil
- Financeurs :
 - Action Logement
 - Caisse des Dépôts et Consignations
 - Département
 - ANAH

Finalités et rencontres :

Le comité de projet valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima 1 fois par trimestre, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet

COPIL THEMATIQUES

- Axe 0 - Gouvernance et évaluation
- Axe 1 - Habitat et logement
- Axe 2 - Economique et commerce
- Axe 3 - Mobilité – Connectivité / Numérique
- Axes 4 et 5 - Equipements et espaces publics
- Groupe de travail - Services à la population.

Qui :

- Elus Ville de Fécamp et Agglomération selon les compétences et intérêts
- Services Etat
- Financeurs selon les actions à partager
- Partenaires selon compétences
- Le cabinet conseil de la ville présent et animateur de chaque COPIL thématique

Finalités et rencontres :

Le comité valide les orientations et les décisions relatives à la conduite opérationnelle du projet pour la thématique qui le concerne. Il se réunit avant chaque COPIL

COTECH INSTITUTIONNEL :

Qui :

- Services Etat
- Ville de Fécamp
- Partenaires :
 - Action Logement
 - Préfecture
 - Caisse des Dépôts et Consignations, autant que besoin.

Finalités :

Le comité institutionnel participe à l'animation de la conduite du projet et fait des propositions et formalise des actions à présenter au COPIL institutionnel.

Il se réunit tous les mois au début du projet et à redéfinir par la suite.

COTECH THEMATIQUES

- Axe 0 - Gouvernance et évaluation
- Axe 1 - Habitat et logement
- Axe 2 - Economique et commerce
- Axe 3 - Mobilité – Connectivité / Numérique
- Axes 4 et 5 - Equipements et espaces publics
- Groupe de travail - Services à la population.

Qui :

- Services Ville de Fécamp et Agglomération selon les thématiques
- Services Etat
- Financeurs
- Partenaires selon compétences
- OPC présent et animateur.

Finalités :

Le comité technique thématique prépare les travaux des COPIL thématiques et participe à la conduite opérationnelle du projet Cœur de Ville selon la thématique. Il se réunit autant que besoin au moins quatre fois par an

Pour les COPIL et COTECH thématiques, les groupes restent à constituer.

S'agissant des partenaires à associer, leur participation découlera de l'identification des valeurs ajoutées respectives aux différents volets du projet Cœur de Ville.

EQUIPE PROJET VILLE DE FECAMP

Finalités :

- Suivi de la conduite du projet selon les thématiques ciblées.

Tenue : Tous les 15 jours après la réunion de Direction Générale du mardi.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 6 ans et demi, à savoir jusqu'au **4 janvier 2025**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de 18 mois visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq 5 ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année ou autant que besoin les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention. La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

La ville et l'agglomération disposent déjà de nombreux diagnostics réalisés antérieurement à la présente convention et qui sont le fondement même de la réflexion ayant permis la structuration du projet de territoire. La liste des diagnostics se trouve ci-dessous.

La collectivité pourra mettre à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic devant être réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient, ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Ci-dessous la liste des diagnostics existants et diagnostics en cours :

| Référence | Description succincte de l'étude | Calendrier de réalisation | Budget (€ TTC) |
|------------------|---|---------------------------------|----------------|
| | Porter à connaissance de l'Etat dans le cadre du PLUI | Aout 2016 complété en mars 2018 | |
| | Rapport PLUI et PADD | En cours | |
| | SCOT | | |
| | RICS | Avril 2018 | |
| | Esprit des lieux OGS / schéma d'interprétation et programme d'actions | Mai 2016 | |
| | Schéma départemental d'amélioration à l'accessibilité des services au public | Mai 2017 | |
| | Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine au sein du site patrimonial remarquable (PVAP) | Avril 2018 | |
| D.1 AXE 1 | Evaluation et préconisation de l'OPAH | FAITE EN 2016 | |
| D.2 AXE 2 | Etude de la structure de l'offre commerciale et stratégie d'attractivité du centre-ville (préconisations et plan d'action) | DEC 2016 | |
| D.3 AXE 2 | Schéma de développement économique et touristique de l'agglomération | 2017 | [Montant] |
| D.4 axe 2 | Candidature au DLAL FEAMP (diagnostic de territoire avec approche sociologique relation terre/mer ; représentation maritime, place du Port dans la ville) | 2016 | |
| D5 axe 2 | Diagnostic agricole dans le cadre du PLUI | | [Montant] |
| D6 axe 2 | Schéma touristique du pôle métropolitain | En cours | |
| Axe 3 | Etude de circulation du centre-ville | Juin 2015 | |
| Axe 4 | AMO et étude d'aménagement urbain et paysager sur le site de la Mature | Début 10/2016 | |
| Axe 4 | AMO et étude d'aménagement pour le site de la presqu'île grand Quai | Début 06/2017 | |
| Axe 4 | Etude GARE | | |

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

Il sera nécessaire de compléter ces études par les études suivantes :

| Référence | Description succincte de l'étude | Calendrier de réalisation | Budget (€ TTC) |
|--------------|---|--------------------------------|----------------|
| Axe 2 | Schéma de développement commercial à l'échelle de l'agglomération | 2019 | |
| Axe 2 | Etude de stratégie foncière à l'échelle intercommunale | 2 ^{ème} semestre 2018 | |
| Axe 3 | Etude de dimensionnement des fonctionnalités, des aménagements et des modes d'exploitation du pôle multimodal | 2019 | |
| Axe 4 | Règlement Local de Publicité Intercommunal | 2 ^{ème} semestre 2018 | |
| Axe 5 | étude de faisabilité sur l'implantation du cinéma dans espace Maupassant | | |

b) Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic (optionnel)

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- La Caisse des Dépôts apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].
- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) Activités

Les Collectivités engagent ou complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;

- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

| Référence | Description succincte | Calendrier de réalisation | Budget (€ TTC) | Partenaires Financeurs concernés |
|-----------|---|---------------------------|----------------|----------------------------------|
| AXE 0 | PRISE EN CHARGE INGENIERIE DE PROJET | | 80 000 | |
| AXE 1 | TRAVAUX AMELIORATION PERFORMANCES ENERGETIQUES DES RPA JEAN BART ET SUFFREN | | 310 000 | |
| AXE 1 | TRAVAUX DE MISE AUX NORMES RPA PAUL BERT JEAN BART SUFFREN | | 45 000 | |
| AXE 1 | Habitat 76 35 LOGEMENTS] DEMOLITION RECONSTRUCTION | | | |
| AXE 1 | CREATION DE 8 LOGEMENTS DANS LA POSTE- RESORPTION DE FRICHE |] | | |
| AXE 1 | [LOGEMENTS JULES FERRY | | | |
| AXE 1 | 17 LOGEMENTS ETUDIANTS IFSI | | | |
| AXE 1 | PROGRAMME 32 LOGEMENTS 931 RUE JL LECLERC | | | |
| AXE 1 | CREATION 35 LOGEMENTS ET 10 LOGEMENTS RESIDENCE JEUNES SALARIES BOULEVARD SUZANNE CLEMENT | | | |
| AXE 1 | CREATION 6 LOGEMENTS OPERATEUR PRIVE RUE DE MER/ RUE DES PRES | | | |

| | | | | |
|-------------------|--|--|------------|--|
| AXE 1 | ACTIONS OPAH CONVENTION ANNEXEE | | | |
| AXE 2 | ACTIONS FISAC CONVENTION ANNEXEE | | | |
| AXE 2 | CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING | | | |
| AXE 2 | CREATION D'UN PRODUIT TOURISME AUTOUR DE LA PECHE (LIEN AVEC LE FEAMP) | | | |
| AXE 2 | REMUNERATION ANIMATRICE COMMERCE | | 84 000 | |
| AXE 2 | SUBVENTION ASSOCIATION DES COMMERCANTS | | 19 000 | |
| AXE 2 | DYNAMISME COMMERCIAL – MANAGER CENTRE VILLE | | 40 000 | |
| AXE 2 | TRAVAUX DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE MUSEE DES ARTS PHASE 1 | | 300 000 | |
| AXE 3 | AMO POUR MISE EN ŒUVRE D'UNE SMART CITY | | 63 000 | |
| AXE 3 | ETUDE DE CIRCULATION | | 20 000 | |
| AXE 3 | DEPENSES DE SIGNALÉTIQUE POUR CIRCUIT DES PARKINGS | | 5 000 | |
| AXE 4 | DEMOLITION BATI 21 BIS RUE JL LECLERC | | 80 000 | |
| AXE 4 | TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIRIES phase 1 | | 720 000 | |
| AXE 4 ET 5 | TRAITEMENT DES FRICHES ESPACE JULES FERRY FUTURE HALLE BEURRE | | 3 000 000 | |
| AXE 4 | ETUDE MOE VOIRIE CENTRE VILLE ET ETUDE PREALABLE | | 170 000 | |
| AXE 4 | TRAVAUX VOIRIE ACCESSIBILITE ET RESEAUX | | 2 420 000 | |
| AXE 4 | PIETONNISATION RUE JACQUES J+HUET ET PLACE MOINES INSOUJIS | | 300 000 | |
| AXE 4 | AMENAGEMENT RUE DE LA FONTAINE | | 260 000 | |
| AXE 5 | RELOCALISATION DU CINEMA | | 10 000 000 | |
| AXE 5 | TRAVAUX DE MENUISERIES ECOLE DU PARC | | 165 000 | |

| | | | | |
|--------------|--|--|---------|--|
| AXE 5 | PROJET DE REGROUPEMENT ET RESTRUCTURATION DES SERVICES PETITE ENFANCE | | | |
| AXE 5 | PROJET DE POLE DE SANTE AMBULATOIRE ET LIBERAL (PSAL) | | | |
| AXE 5 | TRAVAUX SUR BATIMENTS DANS LE CADRE DE L'ADAP | | 250 000 | |
| AXE 5 | TRAVAUX EGLISE SAINT ETIENNE | | 15 000 | |
| | | | | |

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

L'article 7 dans sa globalité fera l'objet d'un avenant ultérieur

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.



Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

| ETAT | ANAH | CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS |
|---|---|--|
|  Madame La Préfète Madame Fabienne BUCCIO |  Pour l'ANAH Madame la Préfète Madame Fabienne BUCCIO |  Isabelle SAFFREY Directrice Régionale Adjointe La Directrice Régionale Madame Florence MAS |
| ACTION LOGEMENT | LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SEINE ESTUAIRE | LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE- MARITIME |
|  Le Président du Comité Régional Monsieur Jacques FURON |  Le Président de la délégation Fécamp Bolbec Monsieur Yves LEFEBVRE |  Le Président Monsieur Christophe DORE |
| ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE | ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE | AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL |
|  Le Directeur Monsieur Gilles GAL |  Le Vice-Président Monsieur Djoude MERABET |  Le Vice-Président Monsieur Raynald MAHEUT |

| DEPARTEMENT DE SEINE- MARITIME | VILLE DE FECAMP | |
|--|---|--|
|  <p data-bbox="247 577 539 750">Le Président Monsieur Pascal MARTIN Représenté par Monsieur Alain BAZILLE Vice-Président</p> |  <p data-bbox="614 586 1002 739">Le Maire Madame Marie-Agnès POUSSIER- WINSBACK</p> | |